



INFORUP

Semaine du 3 au 7 octobre 2016

RGEC – LA COMMISSAIRE VESTAGER A RENCONTRÉ LES EURODEPUTES

DES RUP : Le mardi 4 octobre, la Commissaire européenne en charge de la concurrence et des aides d'Etat, Mme Margrethe Vestager, a échangé avec les 9 députés européens élus des régions ultrapériphériques, au sujet du Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC). Les eurodéputés ont réaffirmé la position commune adoptée par les trois Etats membres, les exécutifs régionaux français et les socioprofessionnels des RUP françaises sur ce dossier. La demande d'introduction du quatrième critère, qui permettrait d'évaluer le montant des aides au regard des surcoûts supportés par ces territoires, a été explicitement évoquée par M. Maurice Ponga, M. Younous Omarjee et indirectement par M. Gabriel Mato (Canaries) mais la Commissaire n'a pas réagi sur ce point. Le souhait d'effectuer une approche sectorielle (plutôt que par bénéficiaire) a été rappelé explicitement par M. Maurice Ponga, M. Younous Omarjee et Mme Claudia Monteiro de Aguiar (Madère). La Commissaire s'est montrée bienveillante et à l'écoute, rappelant que rien dans le projet de révision du RGEC n'était encore « gravé dans le marbre » et qu'il fallait tenir compte de la situation particulière des RUP. Elle a salué l'implication et l'unité des RUP. Sensible aux arguments défendus depuis des mois par le socioprofessionnels et leurs élus, elle a évoqué la piste d'une notification séparée de certains régimes qui ne seraient dès lors pas soumis au RGEC, contrairement aux autres régimes. Les prochaines étapes sur ce dossier sont les suivantes : vers la mi-octobre, la proposition de la Commission du RGEC révisé sera publiée et parallèlement la seconde consultation sera lancée pour une durée de 8 semaines. Passé ce délai et une fois que ses services auront travaillé à une nouvelle proposition, la Commissaire Vestager a exprimé le souhait d'organiser une nouvelle rencontre avec les eurodéputés des RUP, en début d'année prochaine. Les deux lignes rouges soutenues par les socioprofessionnels ultramarins (4^e surcoût et approche sectorielle) ont encore

été réitérées clairement dans un courrier signé par les 9 eurodéputés des RUP, adressé à la Commissaire à la suite de leur rencontre. Eurodom poursuit les démarches de sensibilisation des députés et des sénateurs français de même que des fonctionnaires des différents ministères concernés et de la Représentation permanente française. Un échange avec les services de la DG COMP aura lieu très prochainement, tandis que les échanges avec les cabinets des Commissaires concernés continuent.

INSERTION D'UNE ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE DE 28 MILLIONS D'EUROS POUR LA FILIERE SUCRE REUNIONNAISE DANS LE PLF : Lors de sa visite de la sucrerie de Bois-Rouge en août 2014, le président de la République, François Hollande, s'était engagé à abonder de 38 millions d'euros l'enveloppe destinée à compenser le déficit de compétitivité dont va souffrir le sucre des DOM suite à la disparition des quotas sucriers. Le dossier de cette aide complémentaire, suivi par Eurodom, a déjà été notifié par la France à Bruxelles pour obtenir l'autorisation de verser cette aide. La Commission n'a pas encore répondu mais, afin d'anticiper la mise en œuvre de cette enveloppe, le Gouvernement a inscrit une enveloppe complémentaire de 28 millions d'euros dans son Projet de loi de finances pour 2017, présenté fin septembre.

AMENDEMENT ADOPTÉ DANS LE PROJET DE LOI SUR L'ÉGALITE RÉELLE POUR LUTTER CONTRE LES PRODUITS DE DÉGAGEMENT : La discussion sur le projet de loi relatif à l'égalité réelle en Outre-mer s'est achevée le 5 octobre à l'Assemblée nationale. Par un amendement du Gouvernement, les marchés ultramarins ont été qualifiés de marchés de dégagement subissant l'importation de produits de destockage importés à des prix extrêmement bas. Ces produits qui permettent de lutter contre la cherté de la vie, déstabilise néanmoins la production locale. L'amendement du Gouvernement, qui devra encore être adopté par le Sénat fin novembre, indique qu'un accord devra obligatoirement être signé entre les importateurs et les distributeurs d'une part et les producteurs et transformateurs locaux d'autre part autour « des offres de prix ou pratiques de prix de revente aux consommateurs de denrées alimentaires, qu'elles soient ou non distribuées en France hexagonale, mais dont il existe des denrées identiques produites et commercialisées localement, inférieures aux prix les plus bas pratiqués en France hexagonale pour des denrées similaires de même marque ».

RELATIONS EXTERIEURES - LE PARLEMENT EUROPEEN VEUT UN PARTENARIAT ACP-UE POST-2020 PLUS CONTRAIGNANT ET EFFICACE : A l'expiration de l'Accord de Cotonou en 2020, les députés européens veulent que l'UE renouvelle son partenariat avec le groupe des pays ACP (Afrique/Caribes/Pacifique) en le

réformant. Il doit, selon eux, devenir plus efficace, plus politique, plus démocratique et plus apte à répondre aux nouveaux défis à l'échelle mondiale : changement climatique, migrations, paix et sécurité, y compris lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et la criminalité internationale en particulier. Dans cette perspective, le Parlement a adopté une résolution non contraignante adoptée mardi 4 octobre à Strasbourg à une très large majorité (489 voix pour, 146 contre et 37 abstentions). Le texte reconnaît la pertinence de ce partenariat unique entre un groupe de 28 pays industrialisés et 79 pays en développement (qui représentent plus de 80% des pays les moins avancés). Le Parlement appelle à l'établissement d'un nouveau cadre, juridiquement contraignant, qui place le développement durable au cœur du partenariat, avec des mécanismes de surveillance et de responsabilité. Il insiste aussi sur l'importance d'accords régionaux ciblés qui tiennent compte des stratégies régionales existantes, et sur l'importance que ce groupe fasse davantage entendre sa voix dans les instances internationales. Les députés souhaitent que le partenariat tourne le dos à la relation donateur/réципиентаire d'aide et qu'il promeuve la bonne gouvernance à travers l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE qui existe déjà et qui est décisive pour traiter de toutes les questions sensibles. Le PE réitère sa demande, formulée depuis des années, d'une intégration du Fonds européen de développement (FED) dans le budget de l'UE afin que les députés exercent le contrôle démocratique des dépenses effectuées dans ce cadre. La proposition de la Commission est attendue à la fin novembre.

LA BEI ESTIME QUE LE PLAN JUNCKER FONCTIONNE MAIS RESTE PERFECTIBLE :

La Banque européenne d'investissement (BEI) estime que le plan 'Juncker' d'investissement atteindra l'objectif de mobiliser 315 milliards d'investissements additionnels sur trois ans d'ici à 2018. Mais des améliorations sont possibles en matière de couverture géographique des projets, d'attraction d'investissements privés et de gouvernance, a indiqué l'institution européenne dans une évaluation réalisée après un an de mise en œuvre du plan d'investissement européen et publiée ce jeudi 6 octobre. Fin juin 2016, les projets approuvés au titre de la garantie publique du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) correspondaient à environ « un tiers de l'objectif global d'investissements mobilisés ». En 2015, le Conseil de l'UE et le Parlement européen ont sciemment renoncé à l'introduction de critères géographiques et sectoriels dans la législation instaurant le FEIS afin d'empêcher toute intervention politique dans le choix des projets. Toutefois, les documents d'orientation géographique du fonds fixent un cadre indicatif en vue d'éviter des déséquilibres excessifs. Selon le rapport de la BEI, « trois États membres (Royaume-Uni, Italie et Espagne) représentent environ 63 % de la totalité des financements au titre du FEIS dans le cadre du volet 'infrastructures et innovation', ce qui s'avère supérieur à la limite de concentration géographique

de 45 % fixée dans l'orientation stratégique du FEIS ». En outre, « si l'on exclut les opérations multi-pays, trois États membres (Italie, France et Allemagne) représentent 54 % du total des financements au titre du volet PME du FEIS », constatent les auteurs du rapport. Selon eux, « il est préoccupant de constater que le portefeuille global du FEIS se concentre fortement sur l'Europe des 15 (92 %) et néglige l'Europe des 13 (8 %) ». La BEI a tenu à relativiser ce déséquilibre géographique constaté sur la base des chiffres en valeur absolue. Dans son communiqué, elle constate que les financements du groupe BEI par rapport au PIB national sont supérieurs dans « les petites économies européennes ». Le rapport avance des pistes pour étendre la couverture sectorielle du plan 'Juncker'. Sur les sept secteurs dans lesquels des projets bénéficient de la garantie publique du FEIS, l'énergie représente la plus grosse proportion avec « 46 % de la totalité des financements (...) dans le cadre du volet 'infrastructures et innovation' » alors que la limite de concentration indicative par secteur est fixée à 30 %. À noter que la BEI recommande des efforts supplémentaires pour accroître la mobilisation de capitaux privés.

AUDIT ACCABLANT SUR LES AIDES D'ÉTAT DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE DE COHESION

La Cour des comptes européenne a tiré la sonnette d'alarme, ce mardi 4 octobre, sur le niveau élevé d'infractions aux règles européennes relatives aux aides d'État dans le domaine de la politique de cohésion, qui atteindrait une aide publique sur cinq octroyées. Sur les 50 cas de non-respect des règles sur les aides d'État constatés entre 2010 et 2014, la Cour des comptes a considéré que les erreurs relevées dans 16 d'entre eux avaient eu un impact sur le montant financé sur le budget de l'UE. Un type d'erreurs commises concerne l'intensité de l'aide, c'est-à-dire le montant de l'aide exprimé en pourcentage des coûts admissibles d'un projet. Il est par exemple fréquemment arrivé que l'autorité nationale de gestion assimile une grande entreprise à une PME et lui accorde une prime PME, à laquelle la société n'était pas éligible. La Cour des comptes pointe également l'absence d'effet incitatif de certaines aides octroyées, nécessaire au regard des règles de l'UE sur les aides d'État. Comme le rappelle l'institution européenne dans son rapport, une aide d'État ne permettra d'atteindre l'objectif d'intérêt public souhaité que si elle pousse son bénéficiaire à se lancer dans des activités qu'il n'aurait pas entreprises sans cette aide. Or, constate le rapport, dans certains cas, les travaux avaient déjà débuté avant le dépôt de la candidature du projet auprès de l'autorité compétente pour l'octroi des aides. En simplifiant la législation relative aux aides d'État, la Commission a par ailleurs renforcé la responsabilité des pays de l'UE dans la conception et la mise en œuvre des mesures d'aide. Or, « les autorités d'audit des États membres constituent un maillon important de la chaîne de contrôle dans la politique de cohésion », a déclaré M. Oskar Herics, Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. « Toutefois, selon nos constatations, elles n'ont jusqu'à présent pas prêté suffisamment attention aux aides d'État

dans le cadre de leurs audits », a-t-il ajouté. Les auditeurs de l'UE recommandent donc à la Commission d'imposer des actions correctrices lorsque les mesures d'aide ne respectent pas les règles relatives aux aides d'État ou encore d'user de ses prérogatives pour suspendre les paiements aux pays concernés dans le cas où, fin 2016, les conditions ex ante en matière d'aides d'État n'auraient pas été remplies.

Le rapport complet est consultable à ce lien : <http://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=37906>

PÊCHE – EN 2015, LA CONSOMMATION DE PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE A BONDÉ DE 3,2% ET L'AUTOSUFFISANCE S'AMÉLIORE :

l'Observatoire européen des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) a publié jeudi 29 septembre son rapport annuel consacré au « marché européen du poisson » pour l'année 2015, disponible (en anglais) à ce lien : <http://www.eumofa.eu/>. L'Observatoire, abrité par la Direction générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission, fournit des données riches et harmonisées sur des bases hebdomadaire, mensuelle, annuelle et pluriannuelle. Le rapport du marché en 2015 relève que les consommateurs européens ont dépensé 54 milliards d'euros dans l'achat de produits de la pêche et de l'aquaculture en 2015, atteignant le total le plus élevé jamais enregistré. Par rapport à 2014, les dépenses ont augmenté de 3,2% et les consommateurs européens ont consommé un kilo de poisson de plus qu'en 2013. L'autosuffisance européenne s'est également améliorée, passant de 44,5% à 47,5%. Pour autant, l'UE reste le plus gros importateur de produits de la pêche et de l'aquaculture au monde en valeur et sa balance commerciale correspondante est particulièrement déficitaire cette année. Enfin, en 2015, l'UE a exporté moins de produits de la pêche et de l'aquaculture en volume (-11%) par rapport à 2014, mais leur valeur a augmenté de 4,5 milliards d'euros (+ 3%), un nouveau record.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 10 AU 14 OCTOBRE 2016

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	CONSEIL DE L'UE	MINISTÈRES FRANÇAIS
--	---------------------------	------------------------------	------------------------	----------------------------

<p>Lundi 10/10</p>	<p>Réunion Commission des Affaires Etrangères : Adhésion à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur</p> <p>Réunion Commission de la pêche</p>		<p>Conseil « Agriculture et Pêche »</p>	
<p>Mardi 11/10</p>	<p>Réunion Commission des Affaires Etrangères</p> <p>Réunion Commission du Développement Régional</p> <p>Réunion Commission de la pêche : La gestion des flottes de pêche dans les régions ultrapériphériques (Rapport d'Ulrike Rodust)</p>			
<p>Mercredi 12/10</p>	<p>Réunion Commission du Commerce International : Adhésion à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur</p> <p>Réunion Commission de l'agriculture et du développement rural</p>			
<p>Jedi 13/10</p>	<p>Réunion Commission du Commerce International</p> <p>Réunion Commission de l'agriculture et du développement rural</p>			
<p>Vendredi 14/10</p>				

